



(l'« **Emetteur** »)

Société anonyme de droit belge

Offre en souscription publique en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg d'obligations émises dans le cadre d'un emprunt obligataire d'un montant minimum de 50.000.000 EUR

Supplément au Prospectus d'offre et d'admission à la négociation du 6 janvier 2010

Joint Bookrunners and Lead Managers



Le présent document (le "**Supplément**") constitue un supplément établi en français et approuvé le 8 janvier 2010 par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Grand Duché de Luxembourg (la « **CSSF** ») conformément à l'article 13 de la loi luxembourgeoise du 10 juillet 2005 relative aux prospectus pour valeurs mobilières. Cette approbation ne comporte aucune appréciation de l'opportunité et de la qualité de l'opération, ni de la situation de l'Emetteur. La CSSF va notifier le Supplément à la Commission bancaire, financière et des assurances, ensemble avec une modification de la traduction en néerlandais du résumé du Prospectus ainsi qu'un certificat d'approbation du Supplément émanant de la CSSF.

Le Supplément est indissociable du prospectus relatif à l'offre en souscription publique et d'admission à la cotation approuvé par la CSSF en date du 6 janvier 2010 (le "**Prospectus**").

L'Emetteur assume la responsabilité de l'information contenue dans le Supplément et atteste que, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, cette information est, à sa connaissance, conforme à la réalité et ne comporte pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Le Supplément est disponible gratuitement au siège social de l'Emetteur, situé rue Reine Astrid 92, 1310 La Hulpe. Il pourra être obtenu gratuitement en en faisant la demande auprès de KBC Bank NV (Havenlaan 2 à 1080 Bruxelles) (« **KBC** »), aux guichets de toute agence de KBC ainsi qu'auprès de la Banque Degroof SA (Rue de l'Industrie 44 à 1040 Bruxelles) (la « **Banque Degroof** »).

Il peut également être consulté sur les sites Internet de l'Emetteur (www.atenor.be), de KBC (www.kbc.be), de la Banque Degroof (www.degroof.be) et de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu).

Conformément à l'article 13 de la loi luxembourgeoise du 10 juillet 2005 relative aux prospectus pour valeurs mobilières, les investisseurs qui ont accepté de souscrire à des Obligations avant que le présent

Supplément ne soit publié ont le droit de retirer leur acceptation pendant deux jours ouvrables après la publication du supplément, à savoir jusqu'au 12 janvier 2010 à 16h00 (inclus).

Sauf stipulation contraire, les termes définis utilisés dans le Prospectus ont la même signification dans le Supplément. Au cas où il y aurait des contradictions ou des inconsistances entre des informations contenues dans le Supplément et des informations contenues dans le Prospectus, les informations contenues dans le Supplément prévalent.

MODIFICATION DE LA DATE DE CLÔTURE DE LA PERIODE D'OFFRE, DE LA DATE DE PAIEMENT DES OBLIGATIONS, DE LA DATE DE PAIEMENT DES INTERETS ET DE LA DATE DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Le présent Supplément a pour objet d'informer l'investisseur des modifications suivantes décidées par l'Emetteur concernant l'Offre et les conditions régissant les Obligations:

1. la date de clôture de la Période d'Offre a été avancée au 13 janvier 2010 à 16h00 (inclus);
2. la date de paiement des Obligations, la date d'émission des Obligations et la date d'admission des Obligations sur la Bourse de Luxembourg ont été avancées au 18 janvier 2010 ; par conséquent, le paiement des Obligations par les investisseurs doit intervenir le 18 janvier 2010 ;
3. la date de paiement des intérêts est fixée au 18 janvier de chaque année, et pour la première fois le 18 janvier 2011 ; et
4. la date d'échéance des Obligations et la date de remboursement ont été avancées au 18 janvier 2015 ; les Obligations conservent une durée de 5 ans.

Par conséquent, le résumé du Prospectus ainsi que les sections 7 (*Termes et Conditions des Obligations*) et 9 (*Conditions de l'Offre, souscription et vente*) du Prospectus sont modifiés par le présent Supplément afin de tenir compte de ces différentes modifications. En outre, toute référence dans le Prospectus aux dates du 29 janvier, 29 janvier 2010 et 29 janvier 2015 sont remplacées - respectivement- par les dates suivantes : 18 janvier, 18 janvier 2010 et 18 janvier 2015.

Les principales étapes de l'Offre des Obligations (telles qu'initialement exposées à la section 9.15 du Prospectus) sont à présent les suivantes :

- 7 janvier 2010 : publication du Prospectus.
- 7 janvier 2010, 9h00 (heure belge) : ouverture de la Période d'offre
- 13 janvier 2010, 16h00 (heure belge) : clôture de la Période d'offre (sauf si clôturé anticipée)
- Dès que possible après le 13 janvier 2010 : publication des résultats de l'offre (y compris le produit net de l'émission des Obligations)
- 18 janvier 2010 : date de paiement des Obligations
- 18 janvier 2010 : date d'Emission des Obligations
- 18 janvier 2010 : admission des Obligations sur la Bourse de Luxembourg

Par ailleurs, compte tenu des importantes demandes manifestées par les investisseurs, l'Emetteur se réserve le droit de recueillir des souscriptions pour un montant total n'excédant pas 75.000.000 EUR.

Outre les éléments mentionnés ci-dessus, il n'y a pas eu d'autre fait nouveau significatif ni d'erreur ou d'inexactitude substantielle concernant les informations contenues dans le Prospectus de nature à

influencer l'évaluation des Obligations depuis l'approbation du Prospectus le 6 janvier 2010 par la CSSF. Les autres mentions du Prospectus demeurent dès lors inchangées.

Supplément du 8 janvier 2010 au Prospectus.